



Commune de Thiézac
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE PRÉSENTATION
SYNTHÉTIQUE

1. Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2022 du budget principal de la commune qui retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis en 2022.

2. La section de fonctionnement

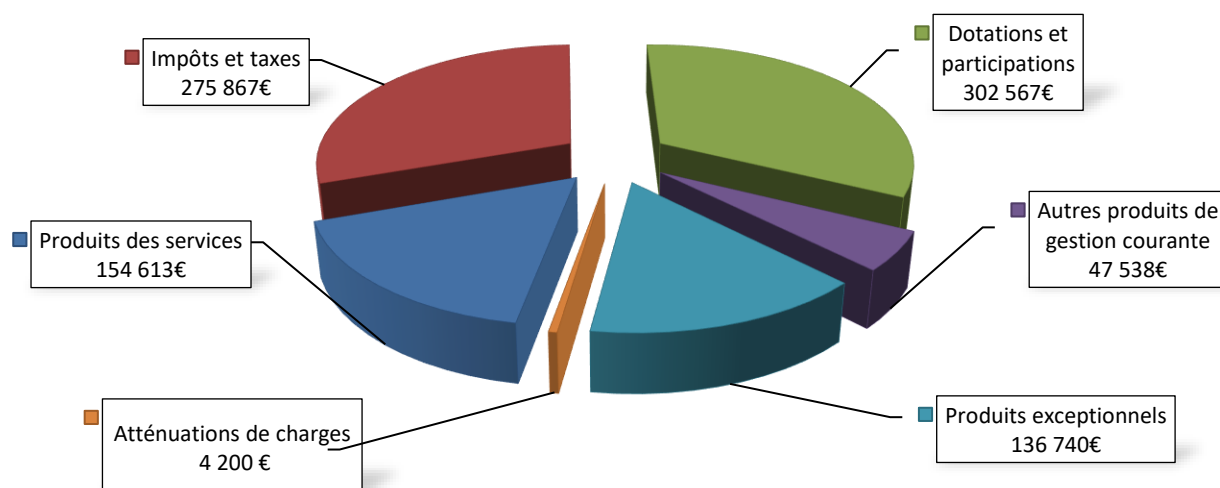
L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 308 870,93 € (comprenant un excédent reporté 2021 de 164 762,92 €).

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

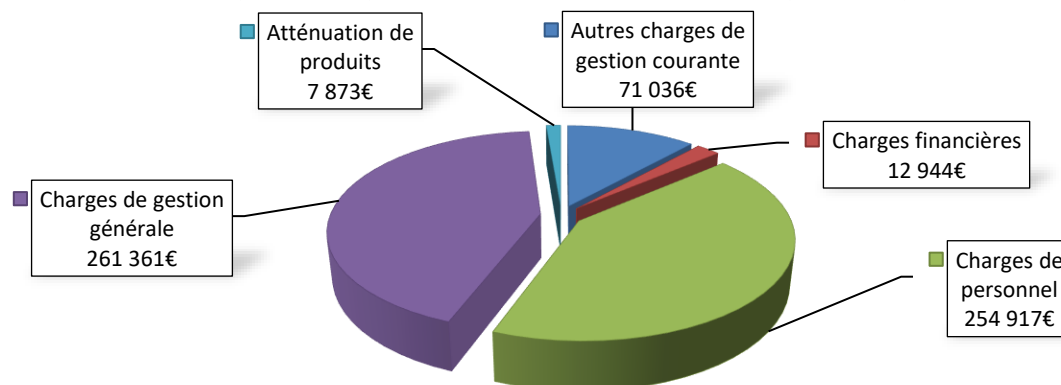
- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cimetière...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. Les recettes de fonctionnement ont représenté 921 543,99 € en 2022

Principales recettes de fonctionnement par chapitre



- **Les dépenses de fonctionnement** comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 777 435,98 € en 2022

Principales dépenses de fonctionnement par chapitre



b) La fiscalité

Les produits de la fiscalité locale sont les suivants en 2022 :

- Concernant la fiscalité ménage (foncier bâti et non-bâti) : 274 000 €

c) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 241 914 € :

- Dotation forfaitaire : 180 742 €
- Dotation de solidarité rurale : 37 836 €
- Dotation nationale de péréquation : 20 305 €
- Dotation aux élus locaux : 3 031 €

3. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principales dépenses et recettes réalisées en 2022

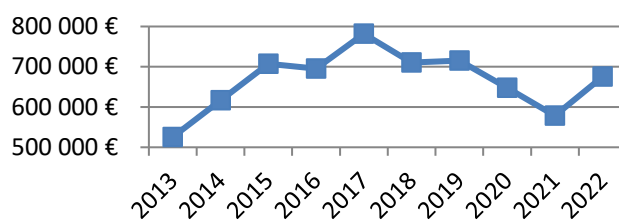
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	72 796 €	FCTVA	13 558 €
Eclairage public	8 270 €	Taxe d'aménagement	3 166 €
Etude CAUE - Bourg de Thiézac	5 000 €		
Achat de matériel	3 833 €		
Plan de prévention des risques	477 537 €	Subventions PPR	277 095 €
Gîte de Lafon Phase 1	85 618 €	Subventions Gîte de Lafon	5 855 €
Exploitation forestière	2 364 €		
Voirie	93 252 €		

4. Etat de la dette

a) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 675 551,01 €

Evolution du capital restant dû



b) Niveau de l'endettement

Un endettement en hausse sur l'exercice. 675 551,01 € d'encours au 31/12/2022 soit 1107 € / habitant.

5. Niveau des taux d'imposition

Pas d'augmentation des taux votée en 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 19,28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78,10 %

6. Annexe

Les comptes administratifs de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents.

Fait à Thiézac, le 05 avril 2023.

Le Maire, Philippe MOURGUES.